

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2008-11-6-8

Séance du vendredi 17 octobre 2008

### **Conventions multipartenariales de la Coopération de l'Information Géographique en ALSACE (CIGAL)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2001/I – 303/4 du Conseil Général du 5 février 2001 relative au Partenariat de Coopération pour l'Information Géographique en Alsace (CIGAL)
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde une participation de 13 156 € à la Région Alsace pour le financement du Schéma Directeur CIGAL, approuve la convention multipartenariale pour son financement, jointe en annexe 1 du rapport et autorise le Président à la signer.  
Cette participation de 13 156 € sera prélevée sur le programme CO14 - nature 65732 - fonction 70 - chapitre 65 - opération 08009CIG.
- accorde une participation de 11 665.24 € au Département du Bas Rhin, pour le financement du SFM, approuve la convention multipartenariale pour son financement, jointe en annexe 2 du rapport et autorise le Président à la signer.  
Cette participation de 11 665.24 € sera prélevée sur le programme CO14 - nature 20413 - fonction 61 - chapitre 204 - opération 08009PAR.
- accorde une participation de 28 178€ à la Région Alsace pour le financement du projet BD OCS 2007, approuve la convention multipartenariale pour son financement, jointe en annexe 3 du rapport et autorise le Président à la signer.  
Cette participation de 28 178 € en AP sera prélevée sur le programme CO14 - nature 20412 - fonction 61 - chapitre 204 - opération 08009PAR et le premier versement se fera en 2008.

- accorde une participation de 53 333.83 €, pour l'acquisition de la vue aérienne à 50 cm, approuve la convention tripartite pour son financement, jointe en annexe 4 du rapport et autorise le Président à la signer.

Les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre 13, nature 1312, fonction 61 pour la Région Alsace et le chapitre 13, Nature 1313, fonction 61 pour le Département du Bas-Rhin.

- approuve la convention d'échange de données avec la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Haut-Rhin, jointe en annexe 5 du rapport et autorise le Président à la signer.
- approuve la convention d'échange de données avec la Direction Départementale de l'Équipement du Haut-Rhin, jointe en annexe 6 du rapport et autorise le Président à la signer.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué



Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions